



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

# Revue de presse



Lundi 27 juin 2022



## Organisation Africaine des Assurances : L'Algérie abritera la 49e conférence en mai 2023

Une importante délégation algérienne, composée entre autres de représentants d'Alliance Assurances, de la Compagnie centrale de réassurance, de la CNMA, de l'Algerian Gulf Life Insurance Company, de la GIG Algeria et de la CAAT, s'est rendue, hier à Nairobi, où se déroulent, jusqu'au 30 juin, les travaux de la 48e Conférence et assemblée générale annuelle de l'Organisation africaine des assurances (OAA).



## Douanes algériennes : Des quantités considérables de drogues et de psychotropes saisies depuis 2019

Des quantités considérables de drogues et de psychotropes ont été saisies par les services des Douanes entre 2019 et fin mai 2022, indique dimanche un communiqué de la Direction générale des Douanes (DGD).



## [La Banque d'Algérie fixe les seuils des taux d'intérêt excessifs applicables au 2e semestre 2022](#)

« Conformément à l'instruction n° 08-16 du 1er septembre 2016, relative aux modalités de fixation des taux d'intérêt excessifs, modifiée et complétée, notamment ses articles 13 et 14 et sur la base des déclarations des taux d'intérêt effectifs globaux, au titre du premier semestre 2022 par les banques et établissements financiers, la Banque d'Algérie fixe, au titre du deuxième semestre 2022, les seuils des taux d'intérêt excessifs des différentes catégories de concours », indique une note .



## **LA PROGRESSION DE LA CONSOMMATION DOMESTIQUE MENACE LES EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES : Quelles énergies de substitution ?**

L'Algérie devrait arbitrer entre les exportations et la consommation interne d'énergie, qui a atteint en 2019, 66,9 milliards de tonnes d'équivalent pétrole (tep) représentant 43% de la production totale, alors qu'en 2007, cette consommation était de 39,39 milliards de tep (21,8% de la production). Avec une consommation en produits énergétiques conventionnels sans cesse en hausse ces dernières années, qui a augmenté de 83% en 2019 par rapport à 2007, le modèle énergétique algérien a montré ses limites et menace même les engagements du pays vis-à-vis du marché international.

Un point de rupture est même prévu en 2028 si cette tendance haussière se maintient et si le développement des énergies renouvelables continue à enregistrer des retards. A ce stade, l'Algérie devrait arbitrer entre les exportations et la consommation interne d'énergie, qui a atteint, en 2019, 66,9 milliards de tonnes d'équivalent pétrole (tep) représentant 43% de la production totale, alors qu'en 2007, cette consommation était de 39,39 milliards de tep (21,8% de la production). C'est dire que le taux de croissance de la consommation énergétique (de 7 à 8% annuellement) par rapport à celui des réserves et des capacités de production est en déséquilibre.

Un déséquilibre qui tend à s'accroître sans pour autant assurer en parallèle une contribution dans la création de richesses. Les chiffres présentés hier par l'expert en énergie et ancien ministre du secteur, Abdelmadjid Attar, dans son étude sur les enjeux de la sécurité énergétique, lors d'une conférence organisée à l'initiative de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), le montrent clairement. 69% de la consommation gazière sont dans le secteur résidentiel et les services communs.

Aussi, 79% de la consommation d'électricité ont lieu dans les mêmes secteurs et usages alors que 70% de la consommation en carburants se font dans le transport routier.

D'ailleurs, l'étude en question fait ressortir une augmentation annuelle de 6% en matière de consommation en produits pétroliers, dont la part en carburants atteint les 80%. A ce rythme, en 2033, l'Algérie ne pourra exporter qu'à peine 10% de gaz naturel, contre 80% en 1980, 79% en 2005 et 58% en 2019. Ce modèle énergivore devrait pousser les pouvoirs publics à accélérer le processus de transition énergétique.

Et ce, d'autant que les réserves, certes renouvelées, notamment en pétrole au cours des années 1990, ont entamé une chute depuis le milieu de la première décennie des années 2000, avec une forte production gazière de manière particulière.

L'étude relève en effet, concernant les productions et les découvertes réalisées depuis 2015, un total de 4,5 milliards de tep, dont 1,7 milliard de tep prouvées en hydrocarbures liquides (y compris les réserves probables non encore développées) et 2,5 milliards de tep en gaz naturel, alors que les besoins en gaz naturel à l'orée 2050 s'évaluent à 6 milliards de tep, soit 6000 milliards de mètres cubes, pour garder le même rythme de consommation interne et d'exportation.

## **LE DÉBAT SUR LE GAZ DE SCHISTE RELANCÉ**

«Donc, il y a 3500 milliards de mètres cubes à assurer d'ici là. Si on prend en considération les futures découvertes qui tablent, selon l'étude, sur 1700 milliards de mètres cubes, on n'aura que la moitié», explique Ahmed Mechraoui, expert en énergie et ancien directeur à Sonatrach.

«D'où proviendraient les 50% restants ?» s'est-il interrogé. En réponse à cette question, il dira lors des débats en panel : «Nous n'avons pas le choix, nous devons aller vers l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique. Il y a lieu aussi de mettre en application le programme de développement des énergies renouvelables.» Les scénarios ne s'annoncent guère rassurants et l'Algérie pourrait même, selon l'expert, «être obligée d'acheter du gaz en 2046».

«Au-delà de 2030, une période qui verra la baisse en demande pétrolière, et si aucune mesure n'est prise, notamment en matière de modèle de consommation énergétique, il est très peu probable que la production d'hydrocarbures conventionnels, particulièrement le gaz, puisse satisfaire en même temps les besoins de consommation interne et le même niveau absolu de rente financière», avertit, pour sa part, Abdelmadjid Attar.

Quelles solutions face à une telle situation ? L'expert propose dans ce cadre l'élaboration d'une loi sur la transition énergétique, parallèlement à l'amendement de la loi sur la protection des ressources pour préserver les gisements actuels, en plus du développement de la recherche et de la formation. Mais au-delà d'une nouvelle politique énergétique, il serait nécessaire, selon l'ancien ministre, de ne pas négliger l'apport des hydrocarbures non conventionnels. «Une réalité à laquelle il faudra se préparer pour au moins compenser le soutirage des réserves actuelles durant la prochaine décennie», dira-t-il.

Et c'est le cas pour le gaz de schiste, une option que défend Abdelmadjid Attar, qui rappellera : «Toutes les analyses récentes placent l'Algérie à la troisième place du point de vue réserves, après la Chine et l'Argentine, avec près de 24 800 milliards de mètres cubes de gaz et environ 7 milliards de barils de pétrole techniquement récupérables.»

Pour Attar, les réticences vis-à-vis de cette énergie peuvent être estompées avec le recours aux progrès technologiques appelant à associer la société civile dans ce cadre, sous le contrôle des différentes agences de régulation. A travers cette sortie donc, l'expert relance le débat sur le gaz de schiste et sur ses risques environnementaux. Qu'en sera-t-il de ce dossier ?

**LE MAGHREB**  
Le Quotidien de l'Économie

### **Plusieurs produits concernés Vers l'attribution de 4 000 licences d'importation**

Le directeur général par intérim en charge de la gestion de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX), Abdelatif El-Houari, a révélé le début de dénouement dans le dossier de l'importation, en annonçant l'attribution de plus de 4 000 licences aux opérateurs économiques dans divers domaines.

Il a ajouté, selon une déclaration faite au quotidien " Echourouk ", que l'attribution de la première licence a été faite le 05 mai, soit quelques jours après que l'ALGEX ait été chargée de réguler le processus d'importation par le ministère du Commerce, dans le but de contrôler les marchés et d'encourager les produits nationaux.

Le même responsable a souligné que le processus d'étude des dossiers d'importation se déroule de manière réfléchie et approfondie pour connaître les besoins réels des marchés en divers produits de consommation.

Le responsable de l'ALGEX s'est défendu, toutefois, contre les accusations de certaines organisations professionnelles et opérateurs reprochant à cette autorité de régulation de commerce extérieur de restreindre le processus et la mise de beaucoup de temps pour l'attribution des licences d'importation.

Il a expliqué la présence d'une équipe de techniciens et d'experts supervisant le processus de réception et d'étude des dossiers en toute transparence et objectivité, avec l'adoption de la rapidité et de la précision, en particulier à la lumière des grandes demandes d'importation pour les opérateurs dans divers domaines.

Abdelatif El-Houari a assuré que la distribution des licences d'importation s'effectue quotidiennement à l'Agence nationale pour la promotion du commerce extérieur, où les opérateurs sont reçus pour leur accorder des licences pour commencer à importer conformément aux exigences du marché.

Il a prévenu que l'ère de la distribution anarchique des licences est révolue, et ce, dans l'objectif d'identifier les importateurs, de protéger le produit national et d'arrêter de saigner le pays des devises fortes et des réserves de change.

De son côté, l'Association nationale des commerçants, investisseurs et artisans a publié jeudi un communiqué critiquant l'état de stagnation commerciale du marché, dû à l'absence de nombreux produits, et a appelé les autorités compétentes à revoir les récentes mesures intervenues pour réglementer le commerce extérieur, ce qui, selon elle, a porté préjudice aux commerçants, marchands économiques et artisans de tous les secteurs. En ce qui concerne les matériaux qui sont rares sur le marché et dont les opérateurs n'ont pas encore obtenu de licences d'importation, la même association a indiqué qu'ils concernent les pièces détachées, les appareils électroménagers, les roues en caoutchouc, les équipements utilisés dans l'informatique, les travaux électriques, outils d'hygiène, en plus du matériel utilisé dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de la pêche, les accessoires de coiffure, couture, habillement, quincaillerie.

A rappeler que le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations avait appelé tous les opérateurs économiques activant dans le domaine de l'importation de matières premières, de produits et de marchandises destinées à la revente en l'état, à présenter un document attestant de l'indisponibilité des produits à importer, sur le marché national.

Ce document est remis par les services d'ALGEX et est joint au dossier de demande de domiciliation bancaire, afin de parachever les procédures d'importation, avait précisé le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations.

Fin mai dernier, **les opérateurs pharmaceutiques ont été dispensés de l'obligation de présenter le document délivré par l'ALGEX aux dossiers de domiciliations bancaires** des opérations d'importation, selon un communiqué du ministère de l'Industrie pharmaceutique.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de " la cohésion gouvernementale et la concertation intersectorielle " en vue d'assurer la disponibilité des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, ainsi que " la protection et la promotion de la production locale ", a expliqué le ministère.

Le ministère a, dans ce sens, rappelé que la régulation du marché pharmaceutique national est assurée par ses services, conformément à ses attributions, assurant qu'il (ministère) "ne délivre les programmes prévisionnels d'importation et/ou attestation de régulation qu'aux produits essentiels et à forte valeur thérapeutique, non fabriqués localement ou dont les quantités ne couvrent pas les besoins nationaux et ce, après étude et examen minutieux des capacités de production, des niveaux de stocks et des besoins nationaux".

S'en est suivie une démarche similaire par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, en dispensant les importateurs de produits nécessaires à l'activité agricole, destinés à la revente en l'état, de l'obligation de présenter le document délivré par l'ALGEX.

Selon un communiqué de ce département : " Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs importateurs des

produits agricoles d'origine végétale et animale (semences, plants, produits sanitaires végétales à usage agricole, matériel d'irrigation et les animaux vivants y compris l'aliment de bétail, des médicaments et produits vétérinaires) destinés à la revente en l'état, aux agriculteurs et aux éleveurs, que le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations dispense ces produits cités ci-dessus, de l'obligation de présenter le document délivré par l'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur (ALGEX) au dossier de domiciliation bancaire des opérations d'importations, eu égard à leurs spécificités ".



### **Marqué du sceau de l'urgence : Le Code d'investissement promulgué aujourd'hui**

Le ministre promet d'élaborer «rapidement» les textes d'application auxquels renvoient la plupart des dispositions de cette loi. Le projet de loi sur l'investissement sera promulgué, aujourd'hui, par les députés sans amendement et sans débat général.



### **Saïda Neghza prend la tête de Business Africa**

La présidente de la Cgea (Confédération générale des entreprises algériennes), Saïda Neghza, vient d'être élue à la tête de l'organisation africaine «Business Africa». L'intronisation de la patronne de la Cgea intervient à la suite d'un vote à l'unanimité. Cette élection a valu à l'une des plus tonitrueuses femmes d'affaires du pays, un hommage improvisé par les responsables de la Capc (Confédération algérienne du patronat citoyen), en marge de la journée d'études sur les enjeux énergétiques en Algérie.



### **La banque des règlements internationaux avertit : les banques centrales doivent agir vite contre l'inflation**

La Banque des règlements internationaux (BRI) a appelé ce dimanche les banques centrales à «agir de manière décisive» et «sans tarder» pour assurer le retour à une inflation faible et stable, tout en limitant l'impact sur la croissance. Dans son rapport annuel, l'institution basée à Bâle, en Suisse, avertit que la priorité des banques centrales doit être de ne pas laisser l'inflation s'enraciner alors que «le risque de stagflation plane au-dessus de l'économie mondiale».



### Un nouvel ordre mondial plus juste

Des blocs économiques dominants cherchent à maintenir leur mainmise sur le destin du monde dans des circonstances inédites, qui dévoilent leurs faiblesses dans leur bras de fer avec la Russie. Une Russie qui se tourne, elle, vers le sud pour donner le coup de grâce à un ordre mondial qui profite aux plus puissants, ou qui se croient ainsi sans tirer des leçons de l'histoire qui renseigne sur la chute des empires et l'effondrement des grandes civilisations à leur apogée pour n'avoir pas su ménager les justes équilibres.

### Bureaucratie, administrateurs et administrés

Le président Tebboune vient encore une fois de pointer l'index sur un dossier aussi lourd qu'épineux. Réputé pour avoir comme crédo la lutte contre la corruption, il recommande vivement aux investisseurs potentiels bloqués par la bureaucratie d'alerter les walis pour lever les obstacles auxquels ils font face. La recommandation n'est pas nouvelle.



مدير "ألكاس" يبشر بانفراج التجارة الخارجية ويؤكد لـ"الشروق":

### **توزيع 4000 رخصة استيراد**

كشف مدير الوكالة الوطنية لترقية التجارة الخارجية "ألكاس" عبد اللطيف الهواري "للشروق" عن انفراج في ملف الاستيراد، بتوزيع أكثر من 4000 رخصة على المتعاملين في مختلف المجالات، وأكد أن توزيع أول رخصة كان بتاريخ 05 ماي الماضي، أي بعد أيام قليلة من تكليف الوكالة الوطنية لترقية التجارة الخارجية بالتدقيق في عملية الاستيراد من طرف وزارة التجارة، بهدف ضبط الأسواق وتشجيع المنتجات الوطنية.

## UNE DIZAINE D'INSTITUTIONS MÈNENT L'OPÉRATION

# Argent détourné : tout récupérer avant le 31 octobre

La saisie de l'argent et des biens issus de la corruption enregistrée une accélération inédite ces derniers jours, et ce rythme devrait aller grandissant pour parvenir à la clôture de l'opération avant le fin du mois d'octobre prochain, apprend-on de bonnes sources.

Cette opération est inscrite dans l'un des processus les plus importants qui se déroulent dans le pays. Elle mobilise aussi et surtout toutes les institutions, administrations et autorités impliquées dans la récupération de l'argent détourné et ayant servi à l'enrichissement illicite de toutes les personnes qui se trouvent actuellement incarcérées pour corruption.

Ce sont les plus hautes autorités du pays qui veillent de manière particulière au déroulement et à la progression des étapes des procédures.

Pour parvenir à la clôture de ce processus, pas moins de neuf ministères auxquels s'ajoutent les domaines et les douanes ont été sommés de filer le travail qui était déjà en cours et qui doit désormais s'achever avant le 31 octobre prochain. Dans ce contexte, la justice paraît être l'un des départements qui a le plus à faire car c'est à elle qu'

ment, nous dit-on, doit élargir sans tarder la liste des biens, avantages ou sommes d'argent octroyés au nom de son secteur. Cette phase qui est déjà largement entamée, apprend-on encore, a été précédée par l'établissement d'une autre liste comportant les noms de toutes les personnes poursuivies et jugées dans le cadre des affaires de corruption, ainsi que leurs comptes incriminés et jugés dans ces mêmes dossiers. L'objectif de cette démarche est aussi de permettre aux douanes de détenir tous les noms des individus disposant de biens bloqués à leur niveau. Tout ce qui se trouve à ce niveau (les ports par exemple) devra être détaillé, répertorié, inévitablement saisi puis ajouté aux biens déjà récupérés. L'opération, qui se déroule au niveau de l'ensemble du territoire national, est déjà en cours depuis quelques semaines. Au début du mois de mai dernier, les



le processus engagé pour la récupération de l'argent de la corruption a vraiment progressé au cours de ces deux derniers mois.

Dans plusieurs dossiers, l'étape de saisie des maisons, véhicules ou lots de terrain a été largement dépassée et suivie d'une vente aux enchères. Les plus hautes autorités avaient, là aussi, instruit toutes les parties concernées de procéder à la vente de tous les biens immobiliers et véhicules à compter du mois de février. Les biens ayant une relation avec la production (usines, entreprises...) resteront cependant inventoriés. Très peu d'informations permettent cependant actuellement de savoir combien de maisons, de véhicules ont déjà été vendus aux enchères, les noms de leurs anciens propriétaires ne sont pas connus aussi. L'un sait, cependant, que la décision de vendre aux enchères les biens immobiliers est systématiquement prise dans les cas où la somme de recouvrement fixée par la justice n'est pas atteinte. En juin 2020, cette somme avait atteint les treize milliards de DA et plus de la moitié automobile et du financement occulte de la campagne pour le cinquième mandat. Le montant global à récupérer ne pourra être connu qu'à la fin du traitement judiciaire de toutes les affaires de corruption. Tout l'argent récupéré dans le cadre de ces opéra-

tions est versé sur le compte d'un fonds spécialement mis en place par l'Etat. Pour l'instant, dix milliards d'euros ont été déjà récupérés par l'Algérie et le montant sera aussi revu à la hausse après la prononciation des verdicts définitifs à l'encontre de tous les concernés.

Enfin, et selon des sources bien au fait de l'évolution de l'opération de récupération de l'argent et biens issus de la corruption, les instructions

lancement de la procédure de la contrainte physique (deux ans d'incarcération supplémentaires) prévue par la loi. Un appel à la mise en place d'un échéancier a d'ailleurs été lancé par l'un des hommes d'affaires incriminés dans l'affaire du montage automobile. Le collectif de défense de Mohamed Bouni, ex-propriétaire d'Inal, condamné à trois ans de prison pour abus de fonction et influence exercée sur un agent de

**Ce sont les plus hautes autorités du pays qui veillent de manière particulière au déroulement et à la progression des étapes des procédures.**

contre la lourde tâche d'achever le traitement judiciaire de l'ensemble des dossiers de corruption dans les délais. Cela entraîne incontestablement la programmation d'une nouvelle série de procès durant l'été en cours. Les nouveaux jugements, plus d'une dizaine, se dérouleront au niveau du tribunal de Sidi-M'hamed, alors que la cour d'Alger écriture, de son côté, les procès en appel. Le but de cette accélération est naturellement d'aboutir à la prononciation des condamnations définitives (par la Cour suprême) dans les temps, afin de permettre l'exécution des décisions de saisies. Sont aussi concernées par l'opération les ministères de l'Intérieur, de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Energie, des Travaux publics, du Transport et des Ressources en eau, les Domaines et enfin les douanes. Chaque départe-

recherches déclenchées ont d'ailleurs permis de mettre au jour un autre lot impressionnant de véhicules appartenant à Maheddine Tahkoul. 1 064 voitures de marque Hyundai ont été découvertes sous forme de pièces détachées réparties sur 311 conteneurs au port de Mostaganem. L'affaire, qui a fait scandale, a d'ailleurs fait l'objet d'un communiqué rendu public par le parquet de Mostaganem qui a annoncé l'inculpation du DG et du P-dg de Serport.

Les procédures qui se mènent actuellement au niveau des différents ports du pays pourraient aboutir à d'autres découvertes de cette nature et le but de l'instruction adressée aux douanes est justement d'accélérer les recherches afin de permettre de détenir les dossiers des prévenus (en matière de saisies) au cas par cas. L'on apprend, d'autre part, que

**Dans plusieurs dossiers, l'étape de saisie des maisons, véhicules ou lots de terrain a été largement dépassée et suivie d'une vente aux enchères.**

émergent des autorités insistent aussi sur la mise en place de toutes les procédures adéquates afin que toutes les personnes définitivement condamnées pour corruption s'acquittent des amendes auxquelles elles ont été condamnées. Il y a près d'un mois, tous les prévenus incarcérés dans le cadre de ces dossiers ont été destinataires d'un document émanant du procureur général du tribunal de Sidi-M'hamed, les informant qu'ils encouraient deux années de prison supplémentaires en cas de non-paiement de leur dette. Un délai de dix jours avait alors été accordé aux concernés qui ont tous, sans exception, signé les documents en question, mais tous n'ont pu honorer leur engagement ce qui a entraîné le

l'Etat dans le cadre de l'attribution d'un terrain, a adressé au président de la République une lettre dans laquelle ces avocats font savoir que leur client se trouve dans l'incapacité de payer l'intégralité de la somme qui lui est exigée (136 milliards de centimes) dans les conditions actuelles et lui demandent de se pencher sur ce cas.

La suite des événements liés à toutes les opérations lancées devrait évoluer très prochainement, puisque l'on évoque, d'ores et déjà, l'entrée en action d'une commission chargée du déblocage de toutes les contraintes pouvant entraver l'accélération de la récupération de tout l'argent détourné.

Abia Chérif



AVANT-PROJET DE LOI SUR L'INVESTISSEMENT

# Un texte novateur

**C'EST AUJOURD'HUI QUE L'AVANT-PROJET DE LOI RELATIF À L'INVESTISSEMENT SERA SOUMIS À L'ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE. Ce texte vise à améliorer le climat d'investissement et garantir un environnement favorable à la relance économique. Il s'articule autour de 3 axes essentiels : le renforcement de la confiance dans le système juridique de l'investissement, la stabilité du cadre législatif et la révision de l'orientation des incitations et des avantages.**

**D**ANS les faits, la consécration des garanties destinées aux investisseurs dans le domaine de l'investissement se traduit «par la liberté de choisir les programmes d'investissement dans le respect de la législation et de la réglementation relatives à l'exercice des activités économiques, et la possibilité d'accorder au projet d'investissement un foncier relevant des domaines de l'Etat», lit-on dans l'avant-projet de loi. En outre, le texte donne le droit à l'investisseur «de recourir à la haute commission nationale des recours spécialisée en matière d'investissement». Il est aussi question «d'exonérer des procédures du commerce extérieur et de la domiciliation bancaire, les apports étrangers en nature», ainsi que la garantie du «transfert du capital investi et des revenus qui en découlent par les investisseurs étrangers». S'agissant du cadre institutionnel chargé de l'investissement, il est question de déterminer les prérogatives du «Conseil national d'investissement» en tant qu'organisme de proposition de la stratégie de l'Etat dans le domaine de l'investissement, tout ceci en s'assurant de la «cohérence et de l'évaluation»



de son exécution, surtout que le Conseil devra élaborer un rapport d'évaluation annuel à transmettre au président de la République. Le texte prévoit aussi «la reconfiguration de l'Andi», avec une nouvelle appellation, pour devenir «l'Agence algérienne de promotion de l'investissement».

Laquelle Agence, aura pour rôle «la promotion et l'accompagnement des investisseurs pour bénéficier du foncier». La structure est placée sous l'autorité du Premier ministre. La création d'un guichet unique, à compétence nationale, dédié aux grands projets et aux investissements étrangers, et d'une plateforme numérique de l'investisseur est également prévue dans le projet. Le contenu du projet est

d'ailleurs salué par des économistes. C'est le cas de Brahim Guendouzi, consultant et professeur d'économie à l'Université de Tizi Ouzou, selon lequel «ce projet donne des signaux forts aux détenteurs de capitaux, comme les garanties d'équité, la transparence, la célérité dans le traitement des dossiers ainsi que des avantages fiscaux, droits de douanes et l'accès au foncier». Notant que le texte de loi définit des priorités sectoriels, comme l'agriculture, le secteur pharmaceutique, le tourisme et l'hôtellerie, Guendouzi relève, que ce sont des secteurs structurants». Et de rappeler que «l'investissement est le moteur de la croissance économique».

■ Fatma-Zohra Hakem

## COMMENTAIRE **NEW DEAL**

Par Amine Goutali

**E**n dressant, en décembre dernier à Alger, l'état des lieux du secteur industriel, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait proclamé 2022 comme l'année du décollage économique. Depuis, la machine s'est sérieusement mise en branle à la faveur d'un certain nombre de développements qui concourent à l'objectif fixé par le chef de l'Etat. Le projet de loi portant sur l'investissement, attendu ces jours-ci à l'APN, en porte toute la symbolique. Celle d'une réelle détermination à remettre sur rail l'économie nationale. Cette volonté crânement affichée s'est traduite jusqu'ici par, entre autres, la ratification, en mai 2021, de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la promotion des start-up, les projets de numérisation dans plusieurs secteurs économiques et tout récemment avec la 53<sup>e</sup> édition de la Foire internationale d'Alger... Autant d'éléments qui poussent le FMI à donner son blanc-seing, en tablant, pour l'année en cours, sur une hausse de 2,4% de la croissance économique algérienne. Avec autant de cordes à son arc, l'Algérie peut se prévaloir d'une place de premier ordre parmi les nations émergentes ou du moins celles en voie d'un réel développement. Et de là, chercher à influencer sur le cours des événements en plaçant sa doctrine d'un monde plus équitable en termes de répartition des richesses. Le contexte régional et international, marqué notamment par le lourd impact sur les équilibres géopolitiques à cause du conflit en Ukraine, s'y prête opportunément. C'est ce qui ressort de l'intervention par vidéoconférence du chef de l'Etat lors d'une réunion de haut niveau des pays Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) tenue vendredi dernier. L'occasion a été pour le chef de l'Etat de mettre en avant l'approche algérienne concernant l'impérative instauration d'un nouvel ordre économique où régneront parité et équité entre pays. L'Algérie, au même titre que les pays à fort potentiel politique, militaire et économique, tient à jouer le rôle qui lui est sien. Le rôle qu'elle joue, en fait, depuis plusieurs décennies, notamment au sein du Mouvement des non-alignés.

■ A. G.



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

dc@mf.gov.dz

Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger